

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**18 mars 2025**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 4

Excusés : Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Delphine Besson,

Votants : 26

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot,

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Jérémy Roseau  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou  
Julie Morin a donné pouvoir à Yves Deshayes  
Delphine Besson a donné pouvoir à Christian Grelé

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_03\_04

**ACQUISITION DE TERRAIN**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

**Vu** l'inscription à l'article 2111 des sommes nécessaires à l'acquisition,

**Vu** l'emplacement réservé PLE08 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé sur 09 mars 2020

**Considérant** que les parcelles cadastrées AT 01 et AT 10 situées route de Beaumont, le long de la Route Départementale n°118 sont gérées par un emplacement réservé,

**Considérant** que les travaux de finition de la Vélomaritime ont été stoppé faute d'emprises suffisantes au droit des parcelles AT 01 et AT 10,

**Considérant** la substitution de la SAFER pour la cession des consorts Bretteville,

**Considérant** l'opportunité pour la Ville de se porter acquéreur d'une infime partie de la propriété cadastrée AT 01 et AT10 correspondant à la surface nécessaire à la poursuite des travaux, estimée approximative à 290m<sup>2</sup> sur les 83 939 m<sup>2</sup> de contenance totale des deux parcelles,

**Considérant** que les frais de déplacement et de reconstitution de la clôture seront assurés par l'acquéreur principal du surplus des parcelle AT01 et AT 10 estimé à 83 649 m<sup>2</sup>.

**Considérant** que l'estimation de France Domaine n'est pas obligatoire pour les acquisitions amiables dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 € hors droit et taxes,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

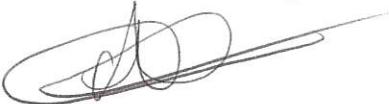
A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE D'ACQUERIR** auprès de la substitution SAFER/Consorts BRETEVILLE une partie des parcelles cadastrées AT 01 pour 118 m<sup>2</sup> et AT10 pour 172 m<sup>2</sup> soit d'une contenance totale de 290 m<sup>2</sup> sur la base d'un €uro du mètre carré.
- **DIT** que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- **DIT** que les frais de portage SAFER seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires
- **CHARGE** le notaire du vendeur pour la rédaction de l'acte,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD



Le Maire

Yves DESHAYES

